

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) gérontologique de l'Anjou Bleu

LIVRET D'ACCUEIL

PRESENTATION :

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) gérontologique de l'Anjou Bleu est un service du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) du Segréen (Pays de l'Anjou bleu). L'activité du CLIC a été autorisée par le Conseil Départemental.

Le siège du CLIC est situé à la Maison de Pays, route d'Aviré, 49500 Segré en Anjou Bleu.

Ce service mutualisé des communautés de communes Anjou Bleu Communauté (ABC) et Vallées du Haut-Anjou (CCVHA), est gratuit pour la population du territoire de l'Anjou Bleu. Le Département et la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) participent à son fonctionnement. Ponctuellement, d'autres financements peuvent être recherchés.

Le CLIC a pour obligation de mettre en place un Comité de pilotage local composé des partenaires de proximité représentatifs du secteur gérontologique de son territoire, dont les financeurs locaux ou départementaux.

Pour le CLIC de l'Anjou Bleu, il se compose de 6 élus par communauté de communes et 3 socio-professionnels désignés par les élus des communautés de communes ainsi que des membres associés. Il se réunit au moins une fois par semestre lors d'une réunion animée par l'équipe du CLIC.

Le CLIC a pour mission générale, l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus et de leur entourage (les 'usagers'). Il vise principalement au maintien à domicile des usagers, la prévention de leur perte d'autonomie, l'information et l'accompagnement dans les différentes démarches en lien avec les missions du CLIC.

L'équipe vous aidera dans la prise de décision tout en respectant votre libre choix et en vous garantissant l'exercice effectif de vos droits et liberté individuels.

POUR QUI ?

Pour les personnes de 60 ans et plus et leur entourage, les professionnels et les élus intervenant auprès des personnes âgées.

POUR QUOI ?

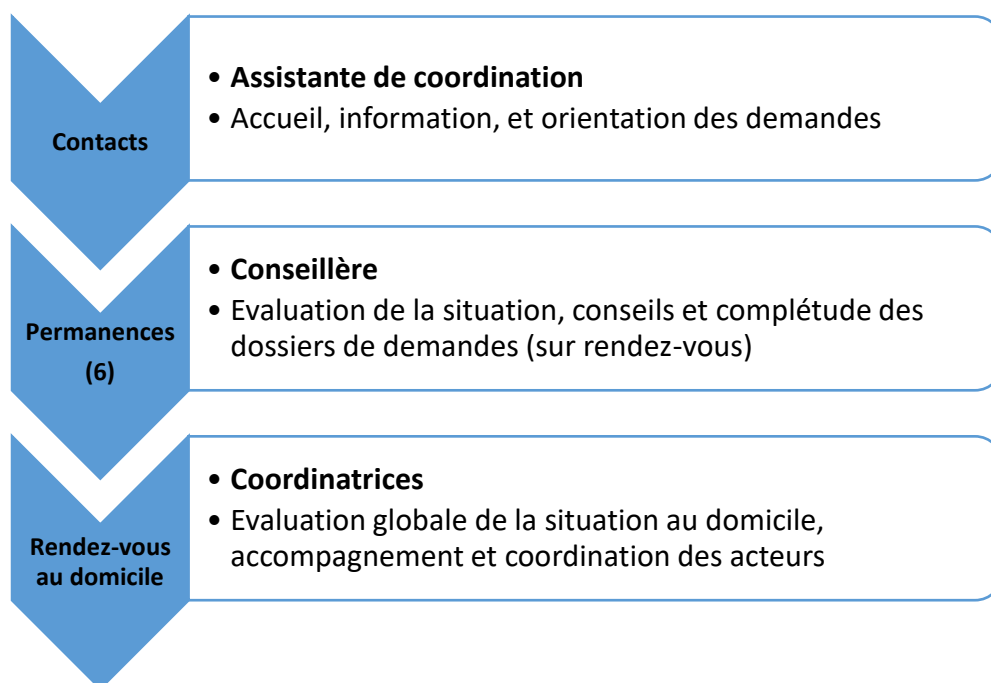
- Informer sur l'ensemble des dispositifs et droits en faveur de la personne âgée : services d'aide à domicile, services de soins infirmiers, portage de repas, téléassistance, adaptation de l'habitat, ...
- Aider et accompagner dans l'élaboration des dossiers de demande de prise en charge : APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), caisses de retraite (CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail et MSA : Mutualité Sociale Agricole)
- Orienter vers les services et organismes correspondant à vos besoins
- Evaluer vos besoins et élaborer un plan d'aide personnalisé
- Coordonner l'action des professionnels de la gérontologie
- Ressources pour le public, les professionnels et les élus (documentation...)

Et aussi :

- Proposer des actions collectives de prévention, d'information dans les domaines de la santé, du social et du médico-social à destination des personnes âgées, de leur entourage et des professionnels

FONCTIONNEMENT DU SERVICE :

1- Accompagnement individuel



2- Actions collectives

Le CLIC propose et anime, directement ou par le biais de partenaires, des temps d'information et de prévention : actions bien-être, conférences, ciné-débats sur divers thèmes, formations, soutien psychologique individuel, ...

La personne accompagnée et/ou son entourage (avec son consentement) recevra une 'carte de correspondance' du CLIC définissant un pré-projet d'accompagnement individuel à la fin de cet entretien. A sa demande (et/ou celle de son entourage), la personne accompagnée pourra recevoir après son entretien un Projet d'accompagnement individuel, par courrier ou par courriel, qui finalisera et formalisera le pré-projet déjà transmis lors de l'entretien.

- **Maltraitance des personnes en situation de vulnérabilité :**

Les usagers ou leurs représentants, victimes ou témoins de situations ou de risques de maltraitance peuvent contacter ALMA 49, membre de la Fédération contre les maltraitances au 39 77 ou au 02 41 44 91 48 ou par courriel à contact@alma49.fr.

Ils peuvent également contacter les personnes qualifiées ou effectuer un recours selon les modalités définies dans le 'Règlement de fonctionnement' du CLIC pour ce qui concerne les situations ou risques de maltraitance de la part des agents du CLIC de l'Anjou bleu.